



Plaidoyer sur la thématique alcool auprès des décideurs et tout public.

Ce plaidoyer est destiné aux élus de tous niveaux et de tous bords. Il informe tous nos acteurs associatifs de nos groupes d'entraide et leur sert d'argumentaire lors de rencontres avec leurs élus de terrain. Il est également utile pour les professionnels du sanitaire et social voire le grand public.

La sensibilisation orale par les concernés a toujours plus d'influence qu'un simple courrier adressé de manière indirecte bien que celui-ci puisse servir « d'aide mémoire ».



Depuis l'ère moderne, avec l'industrialisation et les contraintes nouvelles engendrées par cet état de fait, l'alcoolisme en France, et dans le monde n'a fait que s'amplifier.

De plus l'évolution des modes de conservation comme la pasteurisation n'a fait que de permettre des consommations se pérennisant au fil des jours, tout au long de l'année.

D'une méconnaissance totale des risques il y a quelques décennies, nous en sommes aujourd'hui à pouvoir définir nombres de problèmes engendrés par la consommation du produit alcool à tous les stades de l'évolution de l'être humain, voire même au stade prénatal.

Depuis, l'étendue des ravages provoqués par ce produit a été multipliée par un facteur à deux ou trois chiffres englobant pratiquement l'ensemble des pathologies soit comme initiateur amplificateur ou accélérateur dans tous les domaines de la santé évoqués dans **la charte d'Ottawa pour la promotion de la santé**.

Conditions préalables à la santé.

Les conditions et ressources préalables sont en matière de santé : la paix, un abri, de la nourriture et un revenu. Toute amélioration du niveau de santé est nécessairement solidement ancrée dans ces éléments de base.

Promouvoir l'idée.

Une bonne santé est une ressource majeure pour le progrès social, économique et individuel, tout en constituant un aspect important de la qualité de la vie. Les facteurs politiques, économiques, sociaux, culturels, environnementaux, comportementaux et biologiques peuvent tous intervenir en faveur ou au détriment de la santé. La démarche de promotion de la santé tente de rendre ces conditions favorables par le biais de la promotion des idées.

Conférer les moyens.

La promotion de la santé vise l'égalité en matière de santé. Ses interventions ont pour but de réduire les écarts actuels caractérisant l'état de santé, et d'offrir à tous les individus les mêmes ressources et possibilités pour réaliser pleinement leur potentiel santé. Cela comprend une

solide fondation dans un milieu apportant son soutien, l'information, les aptitudes et les possibilités permettant de faire des choix sains. Les gens ne peuvent réaliser leur potentiel de santé optimal s'ils ne prennent pas en charge les éléments qui déterminent leur état de santé. En outre, cela doit s'appliquer également aux hommes et aux femmes.

Seul, le secteur sanitaire ne saurait offrir ces conditions préalables et ces perspectives favorables à la santé. Fait encore plus important, la promotion de la santé exige l'action concertée de tous les intervenants : les gouvernements, le secteur de la santé et les domaines sociaux et économiques connexes, les organismes bénévoles, les autorités régionales et locales, l'industrie et les médias. Les gens de tous milieux interviennent en tant qu'individus, familles et communautés. Les groupements professionnels et sociaux, tout comme les personnels de santé, sont particulièrement responsables de la médiation entre les intérêts divergents, en faveur de la santé.

Les programmes et stratégies de promotion de la santé doivent être adaptés aux besoins et possibilités locaux des pays et régions, et prendre en compte les divers systèmes sociaux, culturels et économiques.

La promotion de la santé va bien au-delà des soins.

Elle inscrit la santé à l'ordre du jour des responsables politiques des divers secteurs en les éclairant sur les conséquences que leurs décisions peuvent avoir sur la santé, et en leur faisant admettre leur responsabilité à cet égard.



C'est cette dernière phrase qui va faire l'objet de ce plaidoyer et plus précisément sur la problématique alcool qui a toujours un côté tabou dans notre pays.

Nous sommes conscients que la viticulture fait partie du patrimoine Français, mais nous sommes également conscients que les 50 000 morts par an engendrés par le produit alcool (pas uniquement le vin bien évidemment) font partie du patrimoine humain de notre nation ;

- Un premier rappel aux élus, la charte d'Ottawa ci-dessus mentionnée a été ratifiée par la France.
- Un second rappel, pour la plupart, hormis les sénateurs, ils sont élus par les Français et pour les Français dont le capital santé, dans son intégralité, doit faire partie de leurs préoccupations.
- Toute la population et surtout les plus vulnérables doit faire l'objet de mesures de protections encadrées par des textes clairs, des sanctions en cas de non respect, tant de manière directe que cachée.

Or nous constatons de **plus en plus de dérives, de modifications de textes allant à l'encontre** des préceptes précédemment énumérés, donc de la protection de la population, suite aux pressions du lobbying exercées par les alcooliers et la filière viticole.

Plusieurs « opérations » récentes ont fait l'objet de constats prouvant nos propos, comme la promotion de boissons alcoolisées à publics ciblés (les jeunes et les femmes), des ouvertures publicitaires prônant ces produits à proximité de lieux de vie des jeunes et moins jeunes, des demandes d'autorisations de vente de boissons alcooliques dans les stades de manifestations sportives (totalement à l'encontre de la déontologie du sport), des publicités « cachées » mais compréhensibles et décodables par tous. Des drames comme celui du Heysel par exemple ou moindre seront-ils pris en responsabilité par ces élus qui en font la demande ?

Nous, Associations d'Entraide, ne sommes pas là uniquement pour accompagner les personnes visées par ces comportements « irresponsables » de quelques élus probablement intéressés.

Les personnes visées ne sont pas uniquement celles tombées dans la dépendance, mais toutes celles qui subissent les effets de l'abus de consommations : les malades, bien sûr, mais aussi tout l'entourage, qui en subit les retombées sociales, financières, psychologiques, pathologiques et autres.

Nous ne demandons pas l'éradication des vignes ou autres, nous ne demandons pas la fin des ventes d'alcools mais le respect de la santé publique.



Mesdames, Messieurs les élus, nous vous demandons de mettre en place des lois et des règles contrôlables et « sanctionnables » le cas échéant, de protection des populations dignes de ce nom.

- **De nous assister** dans la mise en place de sensibilisations et d'informations de groupes références au sein des communes (jeunes et personnes âgées, vulnérables, etc.) pour transmettre des messages de protections de la santé, pour informer sur les risques à court, moyen et long termes.
- **De transmettre des messages** ne vantant pas les produits comme « *verre de l'amitié* » au lieu de « vin d'honneur » tout en proposant impérativement le choix avec ou sans alcool, **faire respecter les autorisations** de ventes de boissons alcoolisées (quelle qu'en soit la catégorie) dans les manifestations.
- **D'être un modèle** en public, de par votre représentativité.
- **De mettre en place des structures pour l'accompagnement des personnes** en difficultés avec les produits et l'alcool en particulier.
- **De cesser les discours minimisant les dangers des boissons** telles que le vin ou la bière.
- **De faire contrôler et de réguler les espaces publicitaires** tant au niveau des lieux, de la taille, des images.
- **D'insister et de mettre en place des messages d'information directement sur les produits** (contenants) comme le logigramme « femme enceinte » de manière bien visible tant en taille qu'en couleur.
- **De supprimer la dérogation qui dispense les alcools** de plus d'1,2% de toute information sur la composition et les valeurs nutritionnelles comme le prévoit la directive européenne pour tous les produits alimentaires.
- **De nous donner des moyens conséquents à la réalisation de notre « travail »** qui bien que bénévole pour le temps que nous consacrons ne doit pas nous impacter ni financièrement ni administrativement.
- **D'écrire ou de faire rédiger un texte mettant une équivalence au niveau du secret professionnel et le devoir de confidentialité** auquel nous nous sommes soumis déontologiquement afin de pouvoir échanger de manière efficiente avec **tous les acteurs** de la pathologie tant sanitaire que sociale.



Mesdames, Messieurs les professionnels du sanitaire et du social, nous vous sollicitons pour faciliter notre travail d'accompagnant des personnes en difficultés avec le produit alcool, malades, conjoints, enfants, entourage en général.

- Si nous ressentons une évidente reconnaissance de la part des acteurs directs de la pathologie, il en est moins au niveau des médecins généralistes pour lesquels nous avons diffusé un argumentaire spécifique sur la plus-value de nos Associations.
- Nous souhaitons également une collaboration plus évidente avec les acteurs du social qui trop souvent se retranchent derrière le secret professionnel, ainsi que l'intégration, comme cela se fait au niveau des RU (Représentants des Usagers) dans les structures hospitalières ou de santé publique, dans certaines structures sociales comme les CCAS (*Centres Communaux d'Action Sociale*).
- Une reconnaissance de divers autres acteurs auxquels nous pourrions être confrontés comme les MDPH (*Maisons Départementales des Personnes Handicapées*) etc.
- Une collaboration avec nos acteurs qui très souvent interviennent au sein même des familles et à domicile et peuvent avoir connaissance de difficultés demandant les compétences d'acteurs divers.
- Permettre une approche globale de la cellule familiale par tous les acteurs de la thématique à tous les échelons, (professionnels et bénévoles).



Pour le grand public,

Une information générique dans un premier temps car tout le monde connaît quelqu'un qui a un problème.

La problématique de l'alcoolisme doit sortir du contexte de l'anonymat et de la délation ; se taire peut être de la non-assistance à personne en danger.

S'il est vrai que le malade doit être son propre acteur de santé, il n'en est pas moins que plus la prise de conscience est précoce plus les résultats peuvent être bons.

Nos Associations sont des acteurs de santé publique et il faut le faire savoir. Nos acteurs connaissent les structures, les modalités, en plus de la pathologie, par le biais de formations.

Certains d'entre eux ont même des compétences diplômées par un DU (*Diplôme Universitaire*), avec des stages en immersion dans des structures spécialisées ainsi qu'une formation en ETP (*Education Thérapeutique du Patient*) et ont un statut (encore officieux) de « Patient Expert ».

Il convient de changer l'image représentant nos militants comme des personnes tristes ou sectaires, confinées dans leur abstinence et frustrées. Nous proposons un choix de vie libérée d'un produit toxique pour la santé et la société, un choix de vie sereine qui sera proposé et non imposé.

Jean-Claude TOMCZAK

Président de la CAMERUP